



Communauté de communes Armagnac Adour
Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE
Conseil communautaire du 5 juillet 2021

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 28 juin 2021

Secrétaire de séance :

Mme Hélène COOMANS (Riscle)

Date d'affichage : 28 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de FUSTEROUAU, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Président.

Nombre de conseillers en exercice :

45

Nombre de conseillers présents :

40

Nombre de pouvoirs :

0

Nombre de votants :

40

Présents : Mesdames et Messieurs Petit, Peres, Sarniguet, Garros, Duclos, D'Antin, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Franchetto, Pasian, Cagnasso, Ducournau, Fauqué, Baudé, Jelonch, Darroux, Priouzeau, Terrain, Boué, Castets, Flogny, Bastrot, Coomans, Lajus, Denard, Clot, Dufau Valérie, Pailhas, Poitreau, Biau, Marin, Rigaud, Périssé, Labenne, Buffalan, Renaudin, Menvielle, Thomas, Richevaux.

Absents excusés : Mesdames Callac, Dabadie et Messieurs Lartigolle, Dufau Philippe, Capmartin.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du 7 juin 2021

Personnel :

- Plan de formation 2021/2023
- Modification du tableau des emplois

Finances :

- Autorisation de signer un bail
- Vote de crédits complémentaires

Petites Villes de demain

- Convention opérationnelle avec l'établissement public foncier d'Occitanie

Loisirs, Culture, Tourisme :

- Subventions aux écoles de musique
- Don d'un clavier électrique pour l'école de musique intercommunale

Voirie :

- Marché débroussaillage 2021

Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance

Madame Hélène Coomans est nommée secrétaire de séance.

Approbation des comptes rendus du 7 juin 2021.

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, le compte- rendu sous réserve que soient mentionnées une remarque de M. Priouzeau relative à des travaux de voirie incorrectement réalisés.

Personnel

-Plan de formation 2021 - 2023

Le Président rappelle à l'assemblée l'article 7 de la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 précisant l'obligation pour les collectivités territoriales et établissements publics d'établir un plan de formation annuel ou pluriannuel, qui détermine le programme d'actions de formation.

Il expose la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui réponde simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Ce plan traduit pour une période triennale les besoins de formations individuels et collectifs, il hiérarchise ces besoins en fonctions des capacités financières des budgets successifs concernant les orientations politiques prises et ou stratégiques du développement de notre EPCI.

Il rappelle que, par la réflexion qu'il impose, le plan de formation permet d'améliorer les compétences et l'efficacité de la collectivité, d'anticiper, d'encadrer, d'évaluer les actions de formation dans un objectif d'amélioration continue du service public rendu.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité,

Vu l'avis favorable émis par le Comité Technique placé auprès de la Communauté de Communes Armagnac Adour le 9 juin 2021,

DECIDENT :

- d'approuver le plan de formation pour les années 2021-2023 tel que présenté et annexé à la présente délibération.

M. Baude et M. Terrain souhaitent connaître la possibilité de formation pour les élus. Il lui est répondu que ce plan de formation est destiné aux fonctionnaires Territoriaux mais que des formations

pour les élus sont prévues par l'association des Maires et qu'il sera adressé à chaque élu le mail reçu en début d'année qui fournit les coordonnées pour toute inscription. (ce mail a été adressé à chaque mairie dans la semaine suivant le conseil communautaire)

-Modification du tableau des emplois : modification durée hebdomadaire agent restauration et professeur de musique – redéfinition fonctions agent des écoles.

Le président informe l'assemblée de la demande d'un agent de ne plus assurer les fonctions d'animation au centre de loisirs durant les vacances scolaires. Il est donc nécessaire de diminuer la durée hebdomadaire de l'emploi d'agent de restauration de 32,50 heures à 24,17 heures.

De plus, une classe d'éveil devenant pérenne au sein de l'école de musique, il propose d'augmenter la durée hebdomadaire d'un emploi de professeur de musique de 3,50 heures à 4,50 heures.

Il s'avère également nécessaire de redéfinir les fonctions se rattachant à l'emploi d'agent des écoles de 12,55 heures hebdomadaires, soit : surveillance des enfants à la cantine, entretien des locaux, animation périscolaire.

Il indique que plusieurs contrats arrivent à expiration le 31 août 2021, obligeant à les renouveler.

Il propose de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2021 pour intégrer les modifications demandées.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité,

Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le conseil communautaire le 8 février 2021,

Vu l'avis favorable émis par le Comité Technique placé auprès de la Communauté de Communes Armagnac Adour le 9 juin 2021,

DECIDENT :

- de fixer les effectifs du personnel comme suit à compter du 1^{er} septembre 2021:

Emploi	Effectif	Durée hebdomadaire de travail	Fonctions	Cadre d'emploi
Directeur Général des services	1	35,00 H	Encadrement des services appartenant à la communauté de communes	Attachés Territoriaux
Responsable des ressources humaines	1	35,00 H	Gestion du personnel	Rédacteurs territoriaux
Responsable de gestion financière, budgétaire et comptable	1	35,00 H	Elaboration, suivi et exécution des décisions budgétaires	Rédacteurs territoriaux
Secrétaire médical	1	35,00 H	Accueil, tâches administratives, informatique, comptabilité, régie	Adjoints Administratifs Territoriaux

Secrétaire médical	1	24,00 H	Accueil, tâches administratives, informatique, comptabilité, régie	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant de gestion financière, budgétaire et comptable	1	35,00 H	Elaboration, suivi et exécution des décisions budgétaires	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant administratif chargé de la commande publique	1	35,00 H	Préparation et suivi des marchés publics, gestion des écoles	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant administratif chargé de la communication, du transport et du tourisme	1	35,00 H	En charge de la communication, du service du transport, du tourisme, gestion administrative de l'école de musique.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant de gestion administrative	1	35,00 H	Accueil, secrétariat et gestion administrative.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant de gestion administrative	1	24,00 H	Accueil, secrétariat et gestion administrative.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant de gestion administrative	1	35,00 H	Référent des agents de restauration et de ménage. En charge du suivi et des besoins de la formation professionnelle, assistance tâches services ressources humaines et finances.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Médecin généraliste	1	35,00 H	Missions de médecine générale Coordination au sein de la structure	Médecins Article 3-3 1° de la loi n° 84-53 du 26.01.1984
Médecin généraliste	1	35,00 H	Missions de médecine générale	Médecins Article 3-3 1° de la loi n° 84-53 du 26.01.1984
Responsable voirie et bâtiments	1	35,00H	Conception, gestion, réalisation et suivi des dossiers de voirie+ gestion des bâtiments.	Technicien Territorial
Agent technique polyvalent	1	35,00 H	Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, exécution de travaux dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Adjoints techniques Territoriaux
Agent technique	1	35,00 H	Aide technique apportée au chef de service : conception de plans, conception de documents techniques (gestion autorisations de voirie...), gestion technique et administrative des marchés publics voirie et bâtiments, planification des travaux.	Agents de maîtrise Territoriaux

Agent technique	1	16,00 H	Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, être en appui à l'agent technique polyvalent pour des tâches dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Agents de maîtrise Territoriaux
Agent technique	1	8,00 H	Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, être en appui à l'agent technique polyvalent pour des tâches dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Adjoints techniques Territoriaux
Coordonnateur Enfance Jeunesse	1	35,00 H	Coordination de l'ensemble des services de la petite enfance, enfance et jeunesse.	Animateurs Territoriaux
Directeur des accueils de loisirs	1	35,00 H	Encadrement des personnels d'animation travaillant sur les structures des ALAE multi sites et ALSH. Participation à l'élaboration des projets des services de l'enfance. Animation, gestion et administration financière des projets pédagogiques.	Adjoints d'animation Territoriaux
Directeur des accueils de loisirs	1	35,00 H	Encadrement des personnels d'animation travaillant sur les structures des ALAE et ALSH. Participation à l'élaboration des projets des services de l'enfance. Animation, gestion et administration financière des projets pédagogiques.	Adjoints d'animation Territoriaux
Animateur	1	25,00 H	Responsable de l'animation de l'accueil jeunes	Adjoints d'animation Territoriaux
Animateur	1	17,95 H	Animation en périscolaire, extrascolaire et multi accueil	Adjoints d'animation Territoriaux
Animateur	1	27,00 H	Animation périscolaire, entretien des locaux, distribution des repas	Adjoints d'animation Territoriaux
Animateur	1	11,00 H	Animation en périscolaire et en extrascolaire	Adjoints d'animation Territoriaux
Directeur du centre multi accueil	1	35,00 H	Elaboration et mise en œuvre des projets d'établissement, accompagnement des familles, organisation du service multi accueil, éveil et développement global des enfants d'âge périscolaire.	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants
Directeur du centre multi accueil	1	23,13 H	Elaboration et mise en œuvre des projets d'établissement, accompagnement des familles, organisation du service multi accueil, éveil et développement global des enfants d'âge périscolaire.	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants

Responsable RAM	1	17,00 H	Organisation du relais assistantes maternelles et participation à la rédaction et la mise en œuvre du projet d'établissement, accompagnement à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s, conseil et orientation des parents employeurs, animation de temps collectifs avec les assistants(e)s maternel(le)s et les enfants accueillis	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants
Auxiliaire de puériculture	1	33,00 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux
Auxiliaire de puériculture	1	29,50 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux
Auxiliaire de puériculture	1	29,50 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux
Educateur sportif	1	8,25 H	Enseignement des activités sportives.	Educateurs Territoriaux des activités physiques et sportives
Educateur sportif	1	13,50 H	Enseignement des activités sportives.	Educateurs Territoriaux des activités physiques et sportives
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles

ATSEM	1	33,60 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, surveillance des enfants pendant la pause méridienne, entretien des locaux, aide à la prise des repas au multi-accueil	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
Agent des écoles	1	35,00 H	Entretien des locaux, aide à la prise des repas, surveillance des enfants pendant la pause méridienne	Agents de Maîtrise Territoriaux
Agent des écoles	1	28,62 H	Préparation des repas, achats, élaboration des menus, service, entretien des locaux, animation périscolaire et extrascolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	18,82 H	Surveillance des enfants et encadrement des enfants durant le temps scolaire et périscolaire.	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	6,64 H	Accompagnement le midi des élèves de l'école élémentaire vers la cantine du collège de Riscle.	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	25,00 H	Surveillance des enfants à la cantine animation périscolaire et extrascolaire, entretien des locaux.	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	22,83 H	Aide à la préparation des repas au collège, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	12,55 H	Surveillance des enfants à la cantine, entretien des locaux, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	13,92 H	Entretien des locaux, aide à la prise des repas, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	24,17 H	Aide à la préparation des repas, au service et aux tâches ménagères, animation extrascolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	19,00 H	Aide à la préparation des repas, au service et aux tâches ménagères, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	25,00 H	Entretien des locaux, surveillance des élèves pendant le temps périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux

Agents des écoles	1	15,30 H	Entretien des locaux, surveillance des enfants pendant la pause méridienne, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	12,00 H	Entretien des locaux, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	7,46 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	11,41 H	Aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	8,74 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	28,00 H	Aide à la préparation des repas, service, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	17,86 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	19,26 H	Surveillance des enfants à la cantine, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Professeur de musique	1	5,00 H	Enseignement artistique, piano.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	4,00 H	Enseignement artistique, saxophone.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	2,50 H	Enseignement artistique, clarinette	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Directeur école de musique	1	15,50 H	Direction, enseignement artistique, formation musicale tous niveaux	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	4,50 H	Enseignement artistique, flûte	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	4,25 H	Enseignement artistique, guitare.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	3,00 H	Enseignement artistique, percussions	Assistants Territoriaux

				d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	2,00 H	Enseignement artistique, tuba, trombone	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	3,50 H	Enseignement artistique, trompette et cor	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique

- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et les charges sociales s'y rapportant aux chapitres prévus à cet effet.

Finances

-Autorisation de signer un bail de location

Monsieur le Président informe le Conseil qu'un docteur susceptible d'être recruté pour le Centre Intercommunal de Santé Armagnac Adour a souhaité faire un stage de quinze jours dans un cabinet médical situé sur le territoire de la CCAA afin d'en voir le fonctionnement.

Monsieur le Président propose de prendre en charge l'hébergement du docteur dans un bungalow à Riscle. Le montant du séjour est de 248 € plus les frais de nettoyage.

Mr le Président demande l'autorisation de signer le bail avec Mr Terrain représentant la mairie de Riscle

Après en avoir délibéré les membres du conseil approuvent à l'unanimité la signature du bail avec le représentant de la commune de Riscle.

Mme Coomans expose que la diffusion d'un petit film, sur notre site, reprenant les atouts du territoire serait plus attractif pour le recrutement de médecins qu'une simple parution dans la presse spécialisée.

Il a été décidé que le service communication, sous la responsabilité de T. Renaudin, réaliserait ce support.

-Vote de crédits supplémentaires

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération du 07/06/2021

Il a été décidé de vendre le Renault master. Il propose d'inscrire au budget principal les crédits supplémentaires comme suit :

Dépenses		Recettes	
Article (Chapitre) opération	Montant	Article (Chapitre) opération	Montant
		024 (024) Produits de cessions d'immobilisations	800.00
Total Dépenses		Total Recettes	800.00

Après en avoir délibéré les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le vote de crédits supplémentaires comme proposé ci-dessus

M. Jelonch présente la situation comptable (cf le powerpoint de présentation).

En dépenses de fonctionnement, sur 5 344 875.01 euros de crédits budgétés 1 986 246.68 euros ont été consommés au 30 juin 2021, soit 37.1 % ;

En recettes de fonctionnement, seuls 31.10% ont été perçus en « impôts et taxes » et 21.4% ont été reçus en dotations.

La trésorerie au 5/7/2021 s'élève à 174 807.92 euros et Mme Flogny pose la question de la faiblesse de cette somme. M. Jelonch précise la difficulté de percevoir les recettes en raison, notamment, de problèmes au sein de la trésorerie de Mirande.

M. Baude demande si l'on peut voir la situation au niveau départemental et national.

En recettes d'investissement, seul 3.8% de FCTVA ont été perçus.

-Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Lors du vote du budget, il a été décidé d'attribuer la totalité du FPIC à la CCAA ; cette dernière prenant en charge le prélèvement (10846 euros) mais aussi le versement (227440 euros), adoptant ainsi la répartition libre avec l'unanimité du conseil communautaire.

Les services de la préfecture demandent que soit adoptée un des 3 modes de répartition de ce fonds (prélèvement et reversement)

1. Le droit commun fixé par l'Etat ne nécessitant pas de délibération.

2. La majoration ou minoration dans la limite de 30% nécessitant une délibération à la majorité des 2/3 du conseil communautaire.

3. La répartition libre qui nécessite une délibération à l'unanimité de conseillers communautaires ou une délibération à la majorité des 2/3 puis l'approbation de tous les conseils municipaux dans un délai de deux mois.

La répartition libre a été adoptée à l'unanimité lors du vote du budget du 12 avril 2021. Mais il s'avère nécessaire d'avoir les chiffres, communes par communes pour valider cette décision.

Ainsi, dès que les chiffres seront communiqués par la Préfecture, ils seront soumis aux membres du conseil communautaire avant octobre de cette année, date butoir imposée par les textes.

Petites villes de demain

-Convention opérationnelle avec l'établissement public foncier (EPF) d'Occitanie.

Afin de renforcer sa centralité et de conserver son attractivité, la commune de Riscle a signé, cette année, la convention d'adhésion Petites Villes de Demain en partenariat avec la communauté de communes et le Pays Val d'Adour.

L'intervention de nouveaux partenaires tels que la Banque des Territoires ou encore la CCI permettra de mener à bien des projets de revitalisation de la commune, qu'il est difficile de gérer seule.

Pour permettre l'aboutissement de cette démarche, les parties ont convenu de la mise en place d'une convention opérationnelle dans laquelle est stipulée l'action foncière conduite par l'établissement public foncier.

Cet organisme aura pour mission :

-pendant la phase d'élaboration ou de finalisation du projet, la réalisation des acquisitions foncières.

-dès validation de ce projet par la collectivité compétente, la maîtrise de l'ensemble des biens nécessaires au projet.

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité de :

-approuver la convention opérationnelle correspondante

-autoriser M. le Président à signer la convention et tous documents y afférents.

- *Il est précisé que le seuil pour entrer dans le dispositif « Petites villes de demain » est de 1000 habitants.*

Culture, loisirs, tourisme

- Soutien à l'enseignement de la musique : subventions aux écoles de musique

Dans le cadre de l'enseignement de la musique, Il a été décidé, d'aider l'école de musique d'Aignan et l'Association des écoles de musique d'Artagnan afin de permettre aux enfants du territoire d'avoir accès à cet enseignement.

Le comité Loisirs, Culture, Tourisme réuni le 1^{er} juin 2021 propose de reconduire les montants versés en 2020 :

	Propositions
Ecole de musique d'Aignan	3 860 €
Association des écoles de musique d'Artagnan	400 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de verser les subventions proposées ci-dessus.

-Don d'un clavier électrique pour l'école de musique

Monsieur le Président explique qu'une ancienne élève de l'école de musique a fait parvenir un courrier à la CCAA l'informant de sa volonté de lui donner un clavier électrique pour l'école de musique.

Il s'agit là d'un soutien matériel apporté à l'école de musique intercommunale dans le cadre de l'enseignement de la musique aux élèves ayant un réel intérêt pour ces derniers.

De plus, dans un souci de simplification de gestion, Monsieur le Président propose à l'assemblée de prendre une délibération afin de l'autoriser à accepter tous dons inférieurs à 10 000 € et qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges conformément à l'article L2122-22 du CGCT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité :

- D'accepter le don d'un clavier électrique pour l'école de musique

- D'autoriser le président à accepter tous dons inférieurs à 10 000 € et qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges conformément à l'article L2122-22 du CGCT.

Mme Coomans demande que l'assemblée soit néanmoins informée d'un don opéré au profit de la communauté de communes.

Voirie

Attribution du marché débroussaillage 2021

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, conformément au Code des Marchés Publics, la procédure adaptée (MAPA) à bons de commande a été choisie pour l'attribution du programme de voirie fonctionnement. Le marché concernant les travaux de débroussaillage est alloté géographiquement.

Suite aux deux consultations précédentes classées infructueuses pour les lots 1 et 2, une nouvelle consultation a été relancée pour ces 2 lots.

La date limite de réception des offres était fixée au 15 juin 2021 à 11 H 00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 22 Juin 2020 à 09h30 pour l'ouverture des plis.

L'appel d'offre comporte 2 lots géographiques :

Pour le lot 1 : Secteur Ouest (Caumont, Labarthète, Lelin Lapujolle, Saint Germé, Saint-Mont, Verlus, Viella).

Pour le lot 2 : Secteur Centre (Cahuzac-sur-Adour, Goux, Maulichères, Maumusson-Laguian, Riscle- Cagnet, Sarragachies, Tarsac, Termes d'Armagnac).

Les critères de choix hiérarchisés se répartissent comme suit :

40 % Le prix des prestations

60 % La capacité technique (possibilité d'intervenir simultanément en plusieurs endroits)

Examen des offres :

Nombre de plis reçus dans les délais : 3 offres

Dont 1 offre pour les lots 1, 2 et 1 offre respectivement pour le lot 1 et le lot 2.

Ordre d'arrivée des plis

dénomination et adresse de l'établissement

1. Eta. LAVAUD – 32400 PROJAN (LOT 1, 2)
2. M. CASSAIGNE – 32400 SEGOS (LOT 2)
3. Ent. CAUZETTE – 32400 LELIN-LAPUJOLLE (LOT 1)

Analyse des offres :

LOT 1 - Fauchage, Débroussaillage (secteur Ouest) 143.57 Km

Caumont, Labarthète, Lelin Lapujolle, Saint Germé, Saint Mont, Tarsac, Verlus, Viella.

Résultat de l'analyse de l'offre du Lot 1 :

Les offres reçues en TTC sont :

- Eta. LAVAUD : 32 733.73 €
- Ent. CAUZETTE : 32 906.01 €

Le montant du lot 1 inscrit au règlement de consultation (p3. §1) est de : 33 000.00 € TTC.

Tableau récapitulatif pour le lot 1:

2021	pondération	Eta. LAVAUD
N° Prix		DEBROUSSAILLAGE
Prix des Prestations	40%	$190/190*40 = 40$
Valeur technique	60%	$\frac{5*60}{10} = 30$
Total des points		70
Classement		2
2021	pondération	Ent. CAUZETTE
<u>N° Prix</u>		DEBROUSSAILLAGE
<u>Prix des Prestations</u>	40%	$190/191*40 = 39.79$
<u>Valeur technique</u>	60%	$6*60/10 = 36$
<u>Total des points</u>		75.79
<u>Classement</u>		1

L'entreprise Ent. Cauzette a présenté un dossier correspondant aux exigences du maître d'ouvrage tant sur le plan financier que technique, le Président propose de retenir cette entreprise pour la réalisation du lot n° 1 Débroussaillage sur le secteur Ouest.

LOT 2 - Fauchage, Débroussaillage (secteur Centre) 145.16 Km

Cahuzac sur Adour, Goux, Maulichères, Maumusson Laguian, Riscle- Cannet, Sarragachies, Termes d'Armagnac

Résultat de l'analyse de l'offre lot 2:

Les offres reçues en TTC sont :

- Eta. LAVAUD : 33 095.34 €
- Ent. Cassaigne: 33 299.14 €

Le montant du lot 2 inscrit au règlement de consultation (p3. §1) est de 33 300 € TTC.

Remarque : L'Eta. Lavaud, tout en assurant pouvoir les réaliser, indique la difficulté de réaliser les travaux en même temps sur les deux lots d'autant plus que le matériel nécessaire pour le 2° lot est en cours d'investissement et donc à ce jour uniquement prévisionnel.

Tableau récapitulatif pour le lot 2:

2021	pondération	Eta. LAVAUD
N° Prix		DEBROUSSAILLAGE
Prix des Prestations	40%	$190/190*40 = 40$
Valeur technique	60%	$\frac{4*60}{10} = 24$
Total des points		64
Classement		2

2021	pondération	Ent. CASSAIGNE
N° Prix		DEBROUSSAILLAGE
Prix des Prestations	40%	$190/191.17*40 = 39.76$
Valeur technique	60%	$\frac{6*60}{10} = 36$
Total des points		75.76
Classement		1

L'entreprise Cassaigne a présenté un dossier correspondant aux exigences du maître d'ouvrage tant sur le plan financier que technique, le Président propose de retenir cette entreprise pour la réalisation du lot n° 2 Débroussaillage sur le secteur Centre.

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, d'attribuer le marché :

- pour le lot n° 1 l'entreprise Cauzette,
- pour le lot n°2 l'entreprise Cassaigne,

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Communauté de Communes.

M. Menvielle souhaite faire une comparaison avec les prix de l'an dernier. Il lui répond que le prix était de 230-240 euros ;

M. Menvielle précise que le fauchage sur les accotements des voies communales est médiocre.

Mme Mora dit que sur sa commune il y a eu un bon travail, principalement sur les chemins de randonnées.

M. Darroux annonce que NEOVIA interviendra sur les communes de Lelin-Lapujolle-Sarragachies-Viella-Loussous-Debat, au total 5 jours.

Le programme d'investissement commence par Goux et Averon-Bergelle.

Questions diverses

-Projet d'extension du parcours du Vélorail : devis pour l'inspection de l'état de la voie

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le projet d'extension du vélorail de l'Armagnac (de Sorbets à Termes d'Armagnac).

Actuellement un gros débroussaillage a été fait, il convient maintenant d'établir un contrôle de la voie par un organisme agréé par la SNCF.

Monsieur le Président présente un devis de l'organisme CERTIFER pour la prestation suivante : mission d'inspection de l'état de la voie entre Sorbets et Termes d'Armagnac (11 kms), voie n°643 000 du PN83 au PN88. Cette inspection aura pour objectif principal d'identifier les zones problématiques en vue d'éventuels travaux à réaliser. Cette prestation est décrite dans le plan d'évaluation référencé DP4106_0003. Un rapport final d'inspection sera remis à la communauté de communes.

Le montant du devis présenté par l'organisme CERTIFER pour la mission citée ci-dessus s'élève à 1 900 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, décident à l'unanimité :

- D'accepter le devis cité ci-dessus
- D'autoriser le Président à signer ce devis et tout document s'y rapportant.

-Mise en place de la CLECT.

La réunion de la CLECT est prévue le 6 septembre prochain à Maulichères. Il conviendra d'établir l'historique des charges transférées pour les 2 communautés de communes. Le Pacte de gouvernance prévoit que tous les maires soient invités.

M. Terrain explique sa rencontre avec l'association Pierre et Terre afin d'échanger sur les problèmes de l'association SPIRALE.

M. Renaudin explique que le journal de la CCAA a été distribué et la lettre d'information est écrite et sera distribuée.

La séance est levée à 21 H 15.

